

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 À 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : BULLETIN POLITIQUE, J. B. L. — GLANES DE LA SEMAINE. — UN MINISTRE, DEUX MAGISTRATS, UN PRÉFET, L. Ducurtyl. — LE PÈRE ANGLIQUE. — CAUSERIE LITTÉRAIRE, Joseph Véry. — SCANDALES, Martial Ferré. — LES CHANTIERS MUNICIPAUX. — DU PROTECTIONISME, Augustin Rémy. — UNE FÊTE AU PATRONAGE DE NOTRE-DAME DE BON-CONSEIL, Mutus. — SAINTE-GÉCILE, Henriette Large. — NEIGES D'AUTAN, J. Duchâtel. — POUDRE DE L'IMPERLIN, Ozon. — L'HÔTEL DE VILLE SOUS LA RÉVOLUTION, le baron Raverat.

BULLETIN POLITIQUE

La politique financière des six ou sept dernières années.

« Oui, il faut avoir sans cesse sous les yeux les résultats de la guerre de 1870 et de la gestion impériale; mais il faut qu'on se rappelle aussi que, depuis 1879 jusqu'à 1885, vous avez dépensé 17 milliards!... »

« Et, Messieurs, si je n'éprouvais à rappeler les malheurs de la guerre une sorte d'horreur, je dirais que la dissipation opportuniste a été plus terrible pour ce pays que la guerre! »

Tel est le résumé d'un discours écrasant, et qui ne reflète plus seulement, comme les années précédentes, les seules opinions de la droite, mais qui devient l'expression de celles de tous les républicains de la nuance de M. Amagat.

Il faut lire ce réquisitoire à la fois lumineux et effrayant, à la suite duquel on se demande comment on peut laisser, une minute de plus aux affaires, les hommes néfastes qui nous ont conduits à un pareil abîme!

Ah! l'école des Jules Roche à la Chambre, et des Maynard (Séraphin) au conseil municipal de Lyon crient haro sur les gouvernements antérieurs, pour détourner les effroyables responsabilités qu'ont assumées les prétendus financiers de ces six dernières années.

Mais écoutez donc le républicain Amagat vous rappeler que « la Restauration n'avait pas de budget extraordinaire; — qu'elle a été un gouvernement très économe, très sage, très avare, » — et comme cette expression excite les murmures du centre, il ajoute : « Je ne sais pas, Messieurs, de plus grand éloge pour un gouvernement, que de dire qu'il a été avare des deniers publics. »

Déjà, du reste, en 1879, un bonapartiste très distingué dont on peut regretter la mort récente, M. Haentjens, avait dit des finances de la Restauration, à propos de la loi sur les contributions directes :

« On ne trouvera dans aucun pays une administration financière comme celle-là, n'ajoutant à peu près rien, par année, à son budget d'un milliard! — Toutes les fois qu'on se livre à l'examen des finances de cette époque, on est obligé de rendre justice aux hommes qui gouvernaient à ce moment le pays. » (Officiel, 16 juillet 1879.)

Les temps sont un peu changés, car, non seulement 1885 va se trouver en présence d'un budget ordinaire de plus de trois milliards, mais en réalité le pays va être obligé de faire face :

1° A ce budget dit ordinaire, de	3.048.544.744 fr.
2° A un budget dit extraordinaire, de	208.121.818
3° A un autre dit sur ressources spéciales de	469.746.475
4° A des budgets dits annexes de	100.280.633
Soit un joli total de près de 4.000 millions.	3.826.693.670

(Voir le projet du budget : Documents annexes de la Chambre, p. 426.)

Il est bon d'ajouter que, loin d'imputer aux gouvernements antérieurs ces charges fantastiques, incroyables, absolument intolérables, M. Amagat ayant, dit-il, sans cesse sous les yeux les résultats de la guerre désastreuse de 1870, les 13 milliards de dépenses, triste legs de l'invasion, ajoute que « la justice se lève pour tous et sur tous. »

« N'oublions pas, dit ce républicain, que, depuis 1877, nos dépenses ordinaires se sont accrues de 600 millions, soit un capital de 12 milliards; — que nous avons emprunté sous toutes les formes une somme de plus de trois milliards; — que notre dette flottante, chargée de 1.200 millions, doit porter encore tout le poids du déficit de 1884 et de 1885, et cela s'élève à un chiffre de plus de 2 milliards! »

« Eh bien! additionnez, c'est un total de 17 milliards! »

Voilà où en est arrivé, non pas la gestion financière des gouvernements antérieurs, mais celle des six ou sept dernières années! Voilà le gouffre qui a été creusé en pleine République, en plein parlementarisme!

On a commencé par méconnaître les règles jusque-là suivies pour la confection des budgets, on s'en est remis, à cet égard, au mode arbitraire; on a créé le budget extraordinaire en 1879; on a porté à ce dernier les dépenses qui devaient figurer au budget ordinaire.

La ligne de démarcation entre l'un et l'autre ainsi détruite, on a été entraîné à la confusion et à l'absence de régularité dans les écritures publiques, — à de véritables *virements* dont on a cherché à dissimuler le caractère sous le masque du mot *interversions de dépenses*.

D'où les justes plaintes et doléances de la Cour des Comptes qui va peut-être pour ce motif se faire *épurer*!

D'où le déficit d'année en année depuis 1879! — « Et que chacun de nous, dit M. Amagat, en entende le total sans s'émouvoir et sans s'effrayer s'il le peut! C'est une somme de 1570 à 1600 millions! — Et il faut nécessairement laisser une certaine marge, car nous ne connaissons que très imparfaitement, bien entendu, la situation de 1885, de 1884 et même de 1883. ! »

On a paru se rassurer à la pensée que certains exercices avaient présenté des excédents qui devenaient une ressource pour ces déficits.

Mais, à cet égard, après avoir démontré que ces excédents n'existent pas, M. Amagat dit à la Chambre qu'elle ne vit pas seulement d'illusions mais qu'elle vit de *prestidigitation*!

« Vous vous êtes abusés, dit-il aux ministres, et après vous être trompés, vous êtes venus nous tromper nous-mêmes. »

Après avoir résumé, comme nous venons de le faire, les appréciations d'un député républicain, M. Amagat, nous voudrions pouvoir reproduire en entier celles de M. Daynaud qui s'est déjà fait remarquer dans les discussions budgétaires par sa clarté, sa précision et son écrasante logique. Le défaut d'espace ne nous permet aujourd'hui que de reproduire la péroraison de ce très remarquable discours.

Après avoir qualifié la politique des gouvernements actuels de *politique de mensonge* il termine en disant :

« Je me demande quelles réponses vous pourrez faire au pays. »

« Lorsque le paysan ou l'agriculteur à qui vous aviez si solennellement promis le dégrèvement de l'impôt foncier vous interrogera, osez-vous lui répondre comme M. le président du conseil : « Après les élections, nous allons augmenter les impôts ? »

« Car il faut bien qu'on le sache, ces impôts sont rendus nécessaires, indispensables, à cause de votre gestion financière. »

« Lorsque l'ouvrier vous demandera ce que vous avez fait pour lui, vous bornerez-vous à lui répondre que vous vous êtes livré à des enquêtes, et que vous lui avez donné la liberté de vivre en libre pays, — mais que votre principal souci a été de créer des emplois nouveaux pour placer vos créatures qui peuvent devenir un jour vos protecteurs ?

« Soyez certains qu'à un moment donné la vérité se fera jour, et que le verdict public ne vous sera pas favorable. »

« Je termine, Messieurs, en répétant à cette tribune les paroles prononcées dans une autre enceinte par un honorable sénateur :

« Le seul progrès réalisé par le gouvernement de la République consiste en ce que la France a devancé toutes les nations dans la voie des dépenses et des charges qu'elle impose à ses citoyens. »

« Aussi, m'adressant au pays tout entier et aux contribuables surtout, je les conjure de réfléchir, car, s'ils n'y prennent garde, vous ne laisserez après vous que la misère et la ruine. » J. B. L.

GLANES DE LA SEMAINE

Amor et Caritas. — Dans sa lettre à Son Excellence le Nonce, lettre datée du 4 novembre, Sa Sainteté appelle l'attention des catholiques sur ces sentiments d'union, de solidarité fraternelle qui doivent être notre seul guide dans les temps d'épreuves que nous traversons.

Quelle mansuétude respire cette lettre, quel esprit de charité en a dicté tous les mots.

Dans notre prochain numéro nous promettons d'y revenir, et de communiquer à nos lecteurs les sentiments de respect et de piété filiale que cette lecture a fait naître en nous.

Œuvre du Sacré-Cœur. — Les recettes pour le mois d'octobre se sont élevées à la somme de 117.833 fr. 10 c. Il reste en caisse, à la même époque, la somme de 1.154.719 fr. 15 centimes.

Il nous appartient, à nous catholiques et Français, d'aider, dans la mesure de nos forces, à l'accomplissement de cette promesse faite par l'assemblée nationale au nom de la France.

Egypte. — Il paraît que les Anglais ont vendu 34,000 quintaux de poudre aux courtiers qui voulaient acheter des canons pour les Chinois. Une partie des munitions est déjà livrée. Le fait néanmoins mérite confirmation. Touchante amitié de nos voisins les Anglais.

Marseille. — Grand bruit à l'installation d'un « prud'homme. Invité à prononcer la formule : « Je jure obéissance aux lois et fidélité au gouvernement de la République, » il s'écria, dans un mouvement de superbe indignation : « Obéissance aux lois, toujours, mais fidélité à la république, jamais ! »

Procès-verbal fut aussitôt adressé à la préfecture, où le fait est très-commenté.

Combien de gens qui pensent de même, mais n'ont pas le courage de le dire ?

Pour le bien. — On nous prie d'annoncer

que la vente de charité au profit de l'Œuvre des maisons du Patronage pour les apprentis, aura lieu le mercredi 10 et le jeudi 11 décembre dans les salons de l'hôtel Bellecour.

Nous engageons tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse ouvrière à contribuer au développement d'une Œuvre aussi éminemment utile et moralisatrice.

Langage d'un fonctionnaire. — On s'habitue aux attentats odieux dont nous sommes les spectateurs en temps de République. Ce qui aurait révolté il y a quelques années, nous laisse indifférent à l'heure actuelle. Dans une commune du département de Maine-et-Loire, le Christ qui ornait la salle commune de la mairie ayant été brisé, un fonctionnaire présent, et témoin de l'émotion des gens du pays, s'est écrié : « C'est une gaminerie ; il n'y faut pas faire attention ! »

Paris. — Son Eminence Mgr le cardinal Guibert continue à visiter les hôpitaux affectés aux cholériques. Le vénérable prélat témoigne de la façon la plus touchante sa religieuse et paternelle sollicitude.

M. Grévy. — Retenu à l'Élysée pour différents motifs... importants, tels que la chasse, les baux de loyers à préparer, ou les quittances à signer, ne peut visiter les cholériques, mais il témoigne toute sa douleur de ne pouvoir s'y rendre en personne et surtout porter lui-même quelques secours.

Que voulez-vous, ce pauvre vieillard tient à la vie. Et ses maisons donc ! Et ses rentes ! Ah ! j'oubliais aussi son billard, ses canards. Voilà tous les sujets de sa sollicitude.

Encore la Belgique. — Des troubles ont éclaté à Philippeville entre les libéraux et les catholiques, à la suite de l'élection de M. de Caraman-Chimay. Une foule très hostile s'était massée devant le cercle catholique, où se tenait le prince de Caraman.

Résultats de la faiblesse de Sa Majesté belge.

Pays des Missions. — Douze missionnaires de la Société des Missions étrangères de Paris se sont embarqués à destination de l'Extrême-Orient. La foi se perd dans notre pays mais le zèle de nos religieux ne se ralentit pas ; ils vont porter la connaissance du vrai Dieu à des sauvages et aussi leur apprendre le nom de France, car dans la poitrine de ces apôtres bat un cœur de Français.

Une place à prendre. — Le Pays, nous dit que la République n'est pas malade, mais qu'elle est morte, et qu'on demande un fossoyeur pour l'enterrer.

La tâche ne sera pas facile, car elle doit sentir bien mauvais.

Rude besogne à faire.

La franc-maçonnerie poursuit plus que jamais la réalisation de son programme. Elle impose son autorité aux chefs d'Etat qui ne voient pas en elle leur plus redoutable ennemie.

Le Times annonce que le prince de Galles doit être nommé grand-maître des francs-maçons anglais dans la réunion trimestrielle de la grande loge qui doit se tenir le 3 décembre prochain.

Le Maroc pourrait bien être appelé à détourner l'attention du Tonkin et de Madagascar. Bien que le sultan ait relaxé les Algériens qui avaient été emprisonnés et les ait envoyés au ministre de France à Tanger, ce fonctionnaire déclare qu'il devra obtenir d'autres satisfactions.

Nécrologie. — M. J.-M. Freyrier, directeur de l'Echo du Velay, a succombé dimanche à la maladie qui le minait depuis longtemps. Toujours sur la brèche, M. Freyrier a combattu sans trêve ni repos pour le relèvement de la patrie, et ne s'est jamais découragé devant les obstacles sans nombre qui ne manquent jamais sur le chemin du bien.

A son exemple, luttons pour la défense de

nos croyances religieuses. Un de nos confrères tombé, que d'autres se lèvent et luttent avec nous. Mourir avec le sentiment du devoir accompli est la mort des braves.

Société de Géographie de Lyon. — Réouverture des cours publics organisés par la Société.

Le cours de géographie physique et commerciale, professé par M. Coumes, recommencera le mardi 18 novembre, à huit heures du soir, au siège de la Société, 6, rue de l'Hôpital.

Sujet de la leçon :

« L'Europe dans l'Afrique occidentale. »

Un avis ultérieur fera connaître la date de l'ouverture des cours de géographie historique et militaire et de topographie.

Messe de charité. — La 1^{re} Société des Anciens Militaires fera célébrer, le dimanche 23 courant, à une heure, dans l'église Saint-Nizier, une messe en musique, avec concours de l'Harmonie du Rhône, dirigée par M. Renault, et la Société chorale la Lyre Sacrée, dirigée par M. Reuchsel.

Le lendemain 24, même église, à onze heures, un service aura lieu à la mémoire des soldats morts pour la défense de la Patrie.

Pendant ces deux cérémonies, une quête sera faite au profit des vieillards et infirmes de la Société.

On trouvera des cartes à la porte de l'église.

Des places seront réservées pour Messieurs les officiers en tenue, pour qui l'entrée sera libre, ainsi que pour la troupe.

Nominations et décès dans le clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal-Archevêque :

M. Fournel, vicaire à Saint-Didier-sur-Rochefort, a été nommé vicaire à Chifasimont.

M. Delorme, de la Providence du Prado, a été nommé vicaire aux Sauvages.

Décès

† M. Deschelette, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Roanne, est décédé le 14 novembre, dans sa soixante-cinquième année.

Un Ministre, deux Magistrats, un Préfet

Sous ce titre il ne s'agit pas d'un apologue. Ce n'est point en effet une fiction qui est le sujet de nos réflexions ; c'est de l'histoire de l'heure présente que nous entretenons nos lecteurs. De notre récit se dégage un enseignement qui est sa véritable moralité.

La République, si elle ne tombe pas dans le sang ou dans l'imbécillité, comme on affirme que cela arrivera, tombe plus que jamais dans la déconsidération et dans la honte.

Voici en effet qu'un ministre de la justice affecte de traiter les plus nobles traditions de la magistrature française comme une mode surannée et provoque leur abrogation.

Deux magistrats, l'un chef du premier corps judiciaire de France, l'autre un des chefs d'un tribunal administratif, s'exposent à la flétris-

sure de l'opinion publique et aux répressions de la loi.

Un préfet est menacé de devenir un repris de justice, accusé par un ancien collègue, exposé lui-même s'il ne réussit pas dans son accusation à rester un calomniateur.

Tel est le résumé des faits qui figureront aux éphémérides de la première quinzaine du mois de novembre.

La presse indépendante a le droit et le devoir de signaler tous ces actes qui tendent à la destruction des plus grandes institutions françaises et à la démolition publique, surtout quand c'est des gouvernants que partent les coups qui accumulent les ruines. Quels faits et quels personnages ont donc mérité l'attention publique ?

L'antique solennité religieuse qui a toujours précédé la rentrée des cours et tribunaux est devenue suspecte, et les corps judiciaires qui, il faut le reconnaître, en grand nombre, ont encore assisté à la messe du Saint-Esprit, ont mérité d'être mis à l'index gouvernemental.

N'est-ce pas en effet la signification d'une nouvelle circulaire du ministre Martin-Feuillée, qui a été adressée aux procureurs généraux à l'occasion de la rentrée judiciaire de 1884.

Quels sont les cours et tribunaux qui ont résolu de ne pas assister à la messe du Saint-Esprit, par conséquent quels sont ceux de ces corps judiciaires qui persistent à observer cet usage ?

Tel est le résumé de la circulaire ministérielle, ou quelle est sa signification ? Ce n'est point un document de statistique qui est réclamé aux procureurs généraux. — Faire connaître les magistrats qui brisent avec les traditions surtout religieuses c'est aussi signaler ceux qui les conservent. Les uns méritent les bonnes grâces du ministre, les autres seront suspects, on s'en souviendra à l'occasion ; c'est un appât pour les timides, un encouragement pour les intrépidités.

Consigeant en effet supposer un autre motif à la circulaire Martin-Feuillée. Sans doute l'interdiction officielle de la messe du Saint-Esprit est la mesure présagée dans l'avenir ; mais rien ne se fait plus franchement du premier coup de la part de nos gouvernants. Sans doute si l'interdiction de la messe du Saint-Esprit était formellement prononcée ce serait un acte digne de l'esprit gouvernemental actuel, digne des hauts faits antérieurs, ce ne serait qu'une mesure antireligieuse de plus ; mais parmi les citoyens français et parmi les magistrats même qui n'affichent pas d'hostilité contre la République, il en est un grand nombre qui n'ont pas renié Dieu ; et si l'opportunisme est pratiqué par quelques-uns, la conscience ne reste pas complètement muette. Il n'est pas encore passé en usage parmi tous les justiciables que la justice humaine ne doit rien avoir de commun avec la justice divine. Qui ne comprend même, quand on est un peu indifférent aux excès du régime républicain actuel, que lorsque défense sera faite à la magistrature d'invoquer le nom de Dieu dans le prétoire et hors du prétoire, c'en sera fait définitivement de cette magistrature dont les anciens chefs se sont nommés : Molé, d'Aguesseau, De Serres, etc., et en ces derniers temps Dufaure, tous observateurs des droits de Dieu et de leurs devoirs envers lui ; de cette magistrature outrageusement mutilée

sous les coups de M. Martin-Feuillée le successeur des hommes qui ont illustré la simarre de garde des sceaux.

Ne faut-il pas d'ailleurs que le niveau égalitaire de la République passe sur la tête des magistrats pour qu'ils deviennent comme les autres des fonctionnaires seuls dignes de faveur : vulgaris, athées, matérialistes, soumis aux avilissements démocratiques qui les ravalent à la condition de juges mercenaires dignes représentants de l'Etat franc-maçonnique, payés pour n'être que des serviteurs à gage, de maîtres sans foi ni loi. La magistrature alors sera une des faces de cette république au visage multiple, image de son souverain populaire tel que les maîtres actuels de la France le désirent, dont les yeux ne regardent jamais le ciel quelquefois seulement pour narguer Dieu, mais fixant sans cesse son regard vers la terre comme la brute.

L'hommage à la souveraine justice est indigne de l'indépendance d'une république qui, comme le héros du poète, s'écrie :

Moi seul et c'est assez !

Le ministre de la justice, par sa circulaire provoque les inquisitions et les dénonciations officielles ; ce mode, d'ailleurs, n'est-il pas en faveur dans le monde gouvernemental.

Après l'œuvre du ministre, le chef du premier corps judiciaire, le premier président de la cour de cassation se démet de ses fonctions, il se résigne à cette extrémité parce que la presse l'a associé à des trafics financiers suspects, dont les tribunaux vont connaître. Ce magistrat mis en cause par un syndicat de faillite, a compris, trop tard, peut-être, qu'un chef de corps judiciaire aussi haut placé dans la hiérarchie, plus peut-être que la femme du prince ne doit pas être soupçonné, même quand il s'abrite sous le patronage du ministre Danton.

Toutefois si la justice doit dire bientôt son dernier mot sur M. Cazot, laissons à l'accusé le droit de défense avant de prononcer d'avance une flétrissure qui rejallirait encore sur l'hermine qu'il a déposée.

Rappelons seulement pour la dignité de la magistrature que les premiers présidents, prédécesseurs de M. Cazot, qui se nommaient : de Séze, Henrion de Pansey, Portalis, Troplong, Devienne, n'ont jamais été réduits à la même extrémité.

Un autre magistrat vice-président du Conseil d'Etat, est à son tour mis sur la sellette par la presse ; il suffit de dire que les faits imputés portent atteinte aux mœurs, pour comprendre dans quel discrédit l'opinion publique s'empresse de faire tomber un tel personnage.

Enfin, le préfet André de Trémontels, dont le nom a retenti depuis longtemps, se trouve maintenant sous le coup d'une accusation de tripotage administratif, tel que la cour d'assises ou au moins le tribunal correctionnel peuvent être appelés à juger et l'accusé et à son défaut l'accusateur. Son ancien collègue.

Voici donc les grands hommes que la République prépare pour la postérité parmi ses hauts fonctionnaires.

L. DUCURTYL.

Le Père Angélique

Mardi dernier, nous conduisions à sa dernière demeure une des nombreuses victimes des décrets de 1880, Elie-Prosper Duroure, en religion Père Angélique, de l'ordre des Frères Mineurs, né à Saint-Etienne (Loire), le 23 août 1837.

Ame pieuse et dévouée, désireuse de se rendre utile à ses semblables, et cédant à ses inclinations, le jeune Duroure se voua à la vie contemplative. Après de brillantes études au séminaire de Montbrison, dirigé alors par Mgr Pagnon, aujourd'hui vicaire général, il alla à Marseille et entra au noviciat des RR. PP. Capucins. Envoyé dans le couvent des Études pour y faire la philosophie, la théologie et l'éloquence sacrée, il fut ordonné prêtre en 1863.

C'est alors que commença pour lui cette vie d'apostolat, cette existence de dévouement et d'abnégation terminée trop tôt, hélas ! mais assurément mûre pour le Ciel.

Nommé vicaire du couvent des Brotteaux, il était à son poste le 3 novembre 1880, jour d'odieuse mémoire où les agents d'un pouvoir sans nom vinrent l'arracher de sa demeure.

Le premier désigné, le Père Angélique sortit du couvent au bras de M. Lucien Brun, sénateur, et accompagné de MM. Roux et Jacquemond.

Il convenait en effet que des hommes honorables fussent avec ces Pères, afin de leur témoigner la sympathie qu'ils méritaient, au milieu des sicaire chargés de les appréhender et de les chasser. Il fallait aussi que ces hommes de cœur accompagnassent ces bons Pères, afin de les défendre et de les protéger au besoin, contre les insultes et les menaces de la foule ameutée au dehors et prête à se livrer à tous les excès envers ceux dont elle recevait les aumônes la veille encore, et que depuis elle est retournée solliciter.

Ah ! c'est que nous avons vu dans le nombre de ces gens amassés à la porte, des hommes infâmes et qui, plus lâches encore que ceux obligés d'agir, venaient insulter ces religieux. Quelques-uns ont été frappés déjà dans ce nombre, plusieurs sont tombés sous le mépris public, et même un des plus ardents a été frappé par la justice du pays.

Quoi qu'il en soit, la sortie du Père Angélique fut marquée par la rage des uns et l'agression des autres, on fut obligé de se réfugier dans l'église de St-Pothin et d'en sortir par une porte dérobée.

Cette scène fit une vive impression dans l'âme si tendre et si aimante du P. Angélique. En arrivant au couvent des Dames franciscaines, demeure qui lui avait été indiquée, sa première parole à Mme la supérieure de cette maison fut : *Je ne me relèverai jamais de cette secousse.*

En effet, la santé du bon religieux déjà ébranlée par une vie de privations, ne résista pas à cette nouvelle épreuve et l'on put prévoir que bientôt cette noble existence ne serait plus.

Pendant que nous voyons mourir, une à une les victimes de la haine, le signataire impassible des décrets, mène une vie tranquille à

CAUSERIE LITTÉRAIRE

PROBLÈME ET CONCLUSION

L'HISTOIRE DES RELIGIONS

PAR L'ABBÉ DE BROGLIE

Il y a un demi-siècle que l'érudition retrouvait dans l'extrême Orient les livres sacrés du Bouddhisme. Leur publication incomplète provoqua une indicible émotion : Cinq siècles avant Jésus-Christ, s'écriaient les incrédules et les douteux, Bouddha avait révélé à l'Asie une morale et des mystères plus grands, plus beaux, plus humains, plus divins que ceux du christianisme.

L'Europe attendait anxieuse la parole qui venait de ces vieilles nations endormies depuis de longs siècles, et bien des âmes se prenaient à douter non seulement de la religion chrétienne mais encore de Dieu lui-même. Seule l'Eglise, sûre des promesses faites à Pierre par le fils de Dieu, attendait que la lumière se fit. Elle est venue éblouissante, et lorsque le soleil se fut pleinement levé sur les obscurités accumulées par l'ignorance et la science présomptueuse, le Bouddhisme apparut, ce qu'il est, un amas informe de ruines et de débris, prêts à crouler pour jamais au moindre vent.

1 Problème et conclusion de l'histoire des religions, par l'abbé de Broglie, ancien élève de l'école polytechnique, professeur d'apologétique chrétienne à l'Institut catholique de Paris. 4 vol. in-12. Putois-Cretté, 90, rue de Rennes.

Mais le danger passé, cette éternelle lutte du monde contre l'Eglise recommença avec des armes nouvelles et dans une position où le Catholicisme devait, au dire des mécréants, être infailliblement vaincu. La religion, les religions, affirmaient-ils, sont des produits d'une tendance inhérente à l'esprit humain ; il veut croire là où il ne peut savoir. Or la nature, avant les grandes découvertes de la science, avant la vapeur, l'électricité, était bien mystérieuse, et l'homme épouvanté attribuait à Dieu ce qu'il n'y comprenait pas. Aussi, maintenant que nous savons tout ou presque tout, allons-nous étudier l'histoire des religions, et montrer à l'humanité la place occupée par le Christianisme entre les autres croyances. Nous voulons aussi prouver que plus parfaite que les autres, elle n'est pas pour cela plus divine. Et ils se mirent à l'œuvre avec un acharnement indicible. Qu'ont-ils fait ? C'est ce que M. l'abbé de Broglie a essayé de dire.

Le savant auteur, au nom de l'Eglise catholique, accepte la lutte sur ce nouveau champ de bataille, persuadé que la science impartiale donnera gain de cause à notre sainte religion, divine par sa fondation, divine par son expansion et sa vie féconde en œuvres d'apostolat, de charité et de régénération morale. Mais s'il ne recule aucun fait prouvé, s'il sait avouer son ignorance ou son impuissance à expliquer certaines obscurités, il se réserve le droit de contrôler les témoignages et de discuter et de réfuter toutes les fausses théories.

C'est ainsi que dès le premier pas il s'élance à l'origine même de l'humanité ; il saisit dans les langues les plus anciennes ce bégayement d'un monde nouveau disant naïvement ce qu'il pense de Dieu et de lui-même. Or, partout il trouve la croyance, invincible, constante et parfaitement consciente d'un Être un et souverain, père des hommes et de la nature. D'où vient cette claire vision de Dieu, à cette heure

si voisine de la création ? Qui a donné à l'homme cette connaissance d'un être infini, alors qu'il se sent fini et perdu dans le vaste univers ? Il y a en présence deux théories pour l'expliquer.

Les incrédules croient sans preuve, ce leur est assez habituel, que c'est l'homme, impuissant à expliquer le monde, qui se leurre en cachant son ignorance sous le vain nom de Dieu. Mais pourquoi et comment se fait-il que l'humanité vieillissante et devenue plus policée et plus instruite aille de l'idée d'un Dieu un, à l'idée d'une multitude de dieux. Pourquoi ?

La seule raison est celle-ci : c'est que l'homme près de son berceau conservait le vivant souvenir du Dieu qui parlait à Adam sous les ombrages de l'Eden et en faisait l'homme parfait ; le plus beau et le plus intelligent des hommes, car il sortait de la main du Créateur et Dieu avait été le maître de son intelligence et le premier amour de son cœur.

Mais si l'humanité toute entière reconnaît, ou a reconnu un être un, supérieur à tous les autres êtres, trois religions seules ont connu Dieu Créateur, tirant le monde du néant, et donnant à tous les êtres une vie qui appartient à lui seul. C'est le Judaïsme, le Christianisme et l'Islamisme.

La lutte est donc nettement circonscrite. De toutes les autres religions du monde il n'y a pas à parler, car leur Dieu est imparfait et n'est qu'un nom sans réalité. Il n'y a plus d'un côté que des croyants, de l'autre que des docteurs et des mécréants. Et encore, si l'on jette un coup d'œil un peu profond sur ces trois religions, on reconnaît que le Christianisme seul a la vie et la fécondité ; que seul il répond à tous les besoins de l'âme humaine, et a pour toutes les joies un hymne, et une consolation pour toutes les douleurs.

Il faut donc que M. de Broglie prouve que le

Christianisme reste invincible au milieu des assauts que lui livre la science athée. Il lui suffit pour cela de faire la lumière autour de lui, de promener le lumineux flambeau de la raison dans ce dédale obscur de noirs sophismes, et la religion chrétienne en sort radieuse, aussi jeune et aussi belle qu'aux premiers jours. Non seulement il rappelle les prophéties confirmées de point en point, la vie de Notre-Seigneur où les miracles abondent, mais, mettant le cœur de l'homme à nu, il montre que le christianisme seul rend raison de notre vie. Qu'on y pense en effet un instant. Qu'est-ce que l'homme qui naît, vit un jour et meurt ? que sommes-nous entre ces deux infinis : le temps qui a précédé notre naissance et celui qui suivra notre mort. Un jour tout finira pour nous. Nos yeux se fermeront et le monde pour nous sera comme s'il n'était plus. Et cependant d'autres hommes viendront qui ne sauront pas même notre nom, et qui riront et pleureront comme nous avons ri et pleuré !

Il est évident, n'est-ce pas, que celui qui nous dirait clairement d'où nous venons ? qui nous sommes ? où nous allons ? il est évident que cet homme ne pourrait être que Dieu. Or, seule entre toutes les religions, l'Eglise fondée par Jésus-Christ a le clair secret de notre origine, de notre vie et de notre fin ; n'est-ce point là un signe éclatant de sa divinité ? Interrogez votre cœur, frappez votre poitrine et vous comprendrez que ses réponses font taire vos doutes, apaisent votre anxiété, enchantent vos vœux.

Mais si cela ne suffit pas à vous convaincre prenez le beau livre de M. de Broglie, lisez-le attentivement et allez chercher dans le détail une ferme assurance à votre foi ; puisiez-y sans crainte, vous y trouverez non seulement la vérité, mais encore la noble fierté de vous dire : je suis chrétien non seulement par le cœur mais encore par l'intelligence. JOSEPH VÉRY.

l'Elysée. Patience, la justice de Dieu est lente, mais elle vient sûrement. Tant pis pour ceux qui ont accumulé sur leur tête les malédictions divines et humaines, elles seront atteintes un jour, soit elles-mêmes, soit dans leurs familles, car Dieu ne laisse jamais le crime impuni.

Scandales

« De ces temps scandaleux j'ai su tous les scandales », s'écrie l'un des héros d'une pièce burlesque d'Alfred de Musset. Les Duponts et les Durands de la politique contemporaine ne pourraient pousser le même cri. Les scandales dont chaque jour amène une éclosion nouvelle commencent à être si nombreux, que les énumérer constitue déjà un véritable travail. Nous nous bornons à nommer les principaux de la semaine.

C'est d'abord M. Cazot, sénateur inamovible, président de la cour de cassation, qui a trempé dans des affaires financières si honnêtes, que le syndic de la faillite de la Compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône, lui réclame, à lui personnellement, la bagatelle de deux millions. Celui qui a présidé dans le procès des Frères d'Alais où il était partie incriminée, va sous peu, espérons-le, passer en correctionnelle pour rendre compte de ses tripotages. Le président de la cour de cassation a donné sa démission. Qu'est-ce que le sénateur attend pour faire la même chose? Est-ce, comme le dit vigoureusement Paul de Cassagnac, que le citoyen Cazot, s'il se trouve trop sale pour demeurer premier président, se trouve encore assez propre pour demeurer sénateur?

C'est ensuite ce M. André, dit de Trémontels, accusé par son successeur à la préfecture de l'Aveyron, qui dit en tenir les preuves en mains, d'être un vulgaire voleur ayant fabriqué de faux mandats pour s'approprier de l'argent. L'accusation de M. Demangeat dont nos lecteurs ont lu le texte dans notre dernier numéro, flagelle aussi vertement le ministre qui a connu ces faits honteux et qui les a couverts au lieu de les punir, et qui a puni celui qui tenait à purifier le corps préfectoral d'un si peu scrupuleux personnage.

C'est encore ce M. Laferrière, président de section au Conseil d'Etat qui, las d'une liaison extra-légale, cherche pour s'en débarrasser à séquestrer son ex-maîtresse, et se fait prêter main-forte en cette circonstance par la préfecture de police.

Un scandale, c'est ce conseil municipal de Paris, refusant tout secours aux cholériques soignés par les sœurs de charité. C'est ce Camponon faisant jeter aux ordures la desserte de l'école militaire pour en priver les vieillards soignés par les petites sœurs des pauvres.

Un scandale permanent, c'est ce Grévy, cancre sordide qu'on n'a jamais vu desserrer les cordons de sa bourse en faveur de l'infortune, et qui n'a même pas fait aux cholériques de la capitale l'aumône d'une visite, d'un mot de pitié, alors que le vénérable Archevêque de Paris et le Nonce vénéral sans relâche les hôpitaux, donnant et consolations et secours.

L'impératrice Eugénie visita les cholériques d'Amiens, mais la bourgeoisie de Soliveau n'a pas de ces héroïsmes intempestifs. Le digne couple doit se dire que ce n'est pas la peine d'acheter des hôtels sur les boulevards et des villas à la campagne, si c'est pour s'exposer à des dangers dont la Majesté présidentielle se trouve fort bien d'être à l'abri.

Ah! l'on ferme les cercles et les tripots de Paris, et l'on n'a pas tort. Mais comme il serait bon de fermer aussi ces tripots où se tripote la vieille dignité de la patrie française! Comme il serait bon de fermer ces bazars qui s'appellent l'Elysée et la Chambre des députés et le Sénat. Les quelques honnêtes gens qui s'y trouvent en compagnie d'individus dont chaque jour on découvre quelque nouvelle tare, passeraient dans un établissement de bains et pourraient se débarrasser de toutes les immondices dont les imprégna l'atmosphère qu'ils durent respirer!

Quelque Hercule ne viendra-t-il pas nettoyer ces écuries d'Augias? MARTIAL FERRÉ.

Les Chantiers Municipaux

Quel jeu joue donc la municipalité? Mercredi, les chantiers dont l'ouverture est annoncée depuis deux mois, pour offrir aux ouvriers sans travail une occupation et quelque salaire, ont été ouverts à la Tête-d'Or.

A huit heures du matin, on a pu voir gratter la terre une dizaine d'ouvriers; puis des masses de travailleurs, hommes, femmes, enfants, se sont présentés. Ceux qui voulaient

participer aux travaux ont été repoussés, les outils manquaient. Une soixantaine avaient été embauchés par les entrepreneurs, mais leurs camarades les menacèrent; des propos échangés, même des pierres lancées, motivèrent l'intervention de la police. Ce furent les gardiens de la paix à cheval qui firent immédiatement de la répression violente, on dit que ces cavaliers chargèrent la foule.

On se demande si cette intervention de la cavalerie municipale a eu pour but de protéger les ouvriers qui voulaient travailler, ou de réprimer l'opposition du petit nombre de ceux qui seuls avaient été admis.

Ce fut l'arrivée de plusieurs escadrons de cuirassiers, censés passer fortuitement, qui empêcha une collision sanglante. Ces soldats en imposèrent à tous.

Mais tout cela a dû être prévu, et quel a donc été le plan de la police? Faciliter le travail du plus grand nombre ou limiter le nombre des travailleurs, réprimer des désordres ou en provoquer. Y a-t-il des travailleurs privilégiés ou la charité municipale est-elle générale? A-t-on préparé l'outillage nécessaire pour rendre possible l'exécution des travaux?

Voilà autant de questions qui exigent une réponse, qui permettra de comprendre si la municipalité n'a voulu que jouer une comédie, ou bien si, sérieusement, il existe des chantiers ouverts aux ouvriers sans travail.

On attend M. le Maire sur les lieux, afin qu'il fasse lui-même connaître la vérité, et de sa personne dissiper toute collision.

Du Protectionisme

Les agriculteurs ayant obtenu des droits d'entrée sur les blés, sans doute dans le but direct d'arriver au surenchérissement du pain, en vue de soulager la misère du peuple, il arriva que toutes les corporations de tous les commerces et de toutes les industries défilèrent devant M. Grévy, pour obtenir également une protection quelconque de sa paternelle bienveillance.

Pourquoi, disaient-ils, pourquoi ne nous protégerait-on pas, puisqu'on vient en aide aux agriculteurs. Ne sommes-nous pas aussi dignes d'intérêt que les laboureurs? Notre industrie, notre commerce n'est-il pas aussi propre à relever la prospérité de la patrie que la culture des pois chiches ou des cornichons?

Et comme, en somme, leur revendication était aussi juste que celle des agriculteurs ils obtinrent tous de M. Grévy qu'il ne se dérangeait pas pour plaider contre eux, ce qui certainement, eu égard à la vertigineuse activité, et à l'immense influence du président de la république, était tout à fait propre à les remplir de très vive allégresse.

Avant déjà défilé devant le trône présidentiel : des corporations d'ébénistes, des corporations de fondeurs, des corporations de canuts, des corporations de platiers (corporations très en honneur à l'Elysée, à cause du grand usage qu'on fait des replâtrages au ministère), des corporations de maçons, des corporations de peintres en bâtiments, des corporations de matelassiers, des corporations de chiffonniers (ces derniers pas très estimés, parce que M. Grévy sait que les gens économes ne jettent rien et usent tout jusqu'à la corde), des corporations de bijoutiers, des corporations de concierges (parmi lesquels M. Grévy fit un choix judicieux pour ses différentes maisons), des corporations d'artistes lyriques, des corporations de dompneurs (qui feraient pas mal à la Chambre), des corporations, etc., etc., etc.

Enfin, M. Grévy était fatigué, brisé, harassé, moulu, d'avoir entendu tant de doléances et d'avoir si souvent répondu [que certainement il ne se dérangeait pas pour les contre-carrer nulle part, en quoique ce soit, quand madame Grévy annonça :

La corporation des fumistes. Les fumistes, s'écria M. Grévy enthousiasmé, les fumistes, ah! ma chère, fais-les entrer.

Et la corporation des fumistes entra, et M. Grévy leur dit :

« Chers fumistes et collègues, vous êtes de braves gens, car tous les fumistes sont républicains, parce que tous les républicains sont fumistes. Pour vous, bien-aimés confrères, pour vous, je ferai ce que je n'ai fait pour personne, et vous pouvez compter que mes amis vous soutiendront à la Chambre, parce qu'ils sont tous des fumistes de la grande fumisterie, autrement dit, des soutiens de la république. »

Et les fumistes s'en allèrent la joie dans l'âme, pendant que M. Grévy, fier d'un si beau discours s'épongeait le visage, et s'écriait d'une voix sonore et digne : j'ai fait un grand acte, ma chère, c'est assez pour aujourd'hui.

Mais le flot montant des corporations grondait à la porte et madame Grévy dut leur ouvrir :

« Ce sont des corporations de locataires », dit-elle.

« Des locataires, s'écria M. Grévy, des locataires! sans doute ils n'ont pas payé leur loyer, ils ne veulent pas les payer, ils veulent qu'on les loge aux frais du gouvernement! A la porte les locataires. »

Puis se ravisant : « Et cependant, s'ils venaient se demander des appartements. Allons, fais-les entrer ma chère. »

« Mes amis, leur dit le président de la république française, ce n'est pas ici un fonctionnaire qui vous parle, je suis propriétaire, et c'est en tant que propriétaire que je m'adresse à vous. J'ai de petits logements très gentils à vous offrir, dans des prix doux, très doux, en voulez-vous? »

Les locataires essayèrent bien de protester, mais en vain, car une immense corporation de propriétaires s'était abattue sur eux, comme une volée de corbeaux, et croassaient :

« Nous voulons l'augmentation des loyers, nous voulons leur doublement; la vie n'est plus tenable pour nous, si l'appartement de 1000 fr. n'est pas payé 10.000 dorénavant. Vive l'augmentation des loyers. »

Et M. Grévy répondit : « Ceux-là sont mes amis! oui, vous êtes mes amis, et en témoignage de profonde estime et de sincère sympathie, je vous promets un petit déjeuner, dès que... les temps seront meilleurs! »

On dit que des droits protecteurs seront accordés à toutes les corporations de quelque genre et catégorie qu'elles soient. Puisqu'on est en route, à quoi bon s'arrêter.

Avis à la corporation des vidangeurs, car ils auront bientôt à vider pas mal de choses.

Avis à la corporation des balayeurs, pour qu'ils préparent leurs balais!

AUGUSTIN RÉMY.

UNE FÊTE

Au Patronage de N.-D. de Bon-Conseil

Dimanche dernier, 16 novembre, la maison du Patronage des apprentis de la rue des Chartreux, faisait son quinzième anniversaire de fondation.

Sa Grandeur, Mgr Fava, l'éloquent et infatigable évêque de Grenoble, pour qui toutes les œuvres populaires sont d'un si grand intérêt, avait bien voulu consentir à quitter son diocèse pendant une journée entière pour venir présider cette touchante cérémonie. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier une telle faveur, bien propre à démontrer, jusqu'à l'évidence, l'utilité et l'importance de ces œuvres charitables recommandées récemment encore par Sa Sainteté Léon XIII.

Nous ne voulons point entreprendre ici l'apologie de cette œuvre admirable, dans la crainte de blesser, aussi bien la modestie de ses dévoués directeurs, que la générosité des bienfaiteurs accourus ce jour-là pour donner leur offrande. Mais, nous tenons à faire connaître à tous ceux qui s'intéressent au patronage des apprentis le programme de cette charmante fête.

Pendant la sainte messe, célébrée solennellement dans la chapelle de l'œuvre, des artistes distingués dont on avait obtenu le gracieux concours pour la circonstance, ont fait résonner les voûtes de leurs mélodieux accords.

Après l'Evangile, Mgr Fava prend la parole.

Il nous est impossible de donner même une pâle description de cette parole si entraînante et si sympathique. Rappelons seulement un souvenir de cette brillante allocution qui a charmé une assemblée nombreuse et religieusement attentive.

Sa Grandeur s'adresse aux apprentis et s'inspirant de cette touchante scène de l'Evangile dans laquelle N. S. laissa tomber un regard d'amour sur un jeune homme qui cherchait la perfection. Elle leur dit : le Sauveur est toujours à la recherche des âmes. Comme sur le jeune homme du texte sacré, il a le même regard fixé sur votre cœur; à vous de le comprendre; vous le rencontrerez principalement en considérant, en étudiant le crucifix qui vous dit tout ce que ce bon maître a fait pour vous sauver; car c'est le livre par excellence et le modèle de tous les saints; aussi, les éducateurs impies qui ont compris tous les bons sentiments que fait naître la vue du crucifix, n'ont pas manqué de l'arracher aux regards de l'enfance. Ah! Monseigneur, vous portiez vous-même ce regard du bon pasteur sur l'âme de ces jeunes gens; nous les avons vu écouter avec ravissement votre ardente et lumineuse parole. Ils rechercheront suivant votre conseil l'amour du divin Maître, et son regard fortifiant et consolateur. Ils retourneront toujours au patronage retremper dans les conseils de leurs anciens maîtres l'énergie

chrétienne et virile qu'ils y ont reçue dans leur jeunesse.

A l'issue de la cérémonie et dans une réunion intime, Sa Grandeur a développé, devant les Directeurs du patronage, l'utilité de se grouper pour l'accomplissement du bien. L'heure du combat et de la lutte a sonné; le moment est venu de démasquer courageusement l'hypocrisie effrontée de nos adversaires, et de dénoncer courageusement au monde les faits et gestes de la franc-maçonnerie. C'est elle qui, cherchant à empoisonner l'âme des enfants, à détruire partout l'idée de Dieu, prépare ainsi la ruine de la société, de la France et du monde entier.

Sa grandeur demande qu'on agisse vigoureusement, tandis qu'il en est temps encore; Elle s'attache à démontrer l'importance et l'expansion de plus en plus considérable de cette société perfide dont le chef est Satan en personne, et dont le but avoué consiste dans la destruction de tout ce qui est bien.

Comme moyen efficace pour la lutte, Monseigneur recommande la participation à la ligue des Francs-catholiques, dont on s'occupe de terminer en ce moment les statuts, et qui n'est destinée qu'à combattre la franc-maçonnerie en tout et partout. Sa Grandeur termine par l'espoir que Dieu, touché des malheurs de la France, viendra enfin à son secours, et rappelle à ce propos sa célèbre devise : *Gesta Dei per Francos*, qui ne laisse pas l'ombre de doute sur le résultat qu'obtiendront les efforts et la bonne volonté des catholiques français.

Après les vêpres, où officiait encore Monseigneur, a eu lieu une petite représentation donnée en son honneur par les jeunes gens du patronage, et dont les succès leur ont obtenu les plus chaleureux applaudissements. Ainsi s'est terminée joyeusement cette fête, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

MUTUS.

JOURNAL TRÈS RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous oisons à recommander spécialement : **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes : Education, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme : c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, texte seul (grand in-8 de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles abonnées reçoivent, comme prime gratuite, les numéros de novembre et de décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} janvier.

Dans l'année, toutes les abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que *La Femme et la Famille* a pour directrice M^{lle} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la *Bibliothèque Rose* de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du Journal.

Guérison radicale des **HERNIES** hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON et C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^{me}. Tous les jours de 1 h. à 4 h. Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

AU **Sablier** GRANDE MAISON DE DEUIL 17, rue de la République en face de la Banque de France et 6, rue Bourbon, presqu'à l'angle de Bellecour LYON

LE THÉ DES ALPES est au premier rang des purgatifs populaires. Son goût agréable, son action sûre, exempte de tout malaise lui ont valu une réputation universelle dans la France, où son usage est général. Recommandé au printemps contre bile, humeurs, glaires, etc. Exiger la signature RECH.

A Sainte Cécile

O toi qui fais couler les flots de l'harmonie,
Toi dont la harpe d'or s'accorde dans le ciel,
Prête-nous tes accents, Vierge sainte et bénie,
Apprends-nous à chanter ton hymne à l'Eternel.

Toi qui reçus de Dieu la palme du martyre
Pour acheter ta gloire il t'a fallu des pleurs;
Nous aussi nous souffrons !... Accorde notre lyre,
Apprends-nous à chanter au milieu des douleurs.

Toi qui compris si bien comment il faut qu'on aime,
Quand pour l'Époux Divin tu soupirais d'ardeur,
Oh ! viens nous enflammer ! Dans un transport suprême
Apprends-nous à chanter l'amour d'un Dieu Sauveur.

Toi qui pleurais du beau monde de patrie,
Toi qui pleurais des maux et louais ses grandeurs,
Cécile, oh ! viens bénir notre France chérie,
Apprends-nous à chanter sa gloire et ses malheurs.

Des méchants forcés dans une infâme rage
Voudraient nous enlever le Christ, roi des rois.
Nous voulons le défendre et garder son image ;
Apprends-nous à chanter en relevant nos croix.

Et quand Dieu te donna son ciel pour récompense,
Par un dernier accord ta lyre avec amour
Entonna le refrain d'éternelle espérance.
Apprends-nous à chanter en quittant ce séjour.

HENRIETTE LARGE

Neiges d'Antan

Où sont-ils, Vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Je ne sais pourquoi ces vers de François Villon qui sont restés comme la légendaire figure dont on se sert pour parler des choses disparues sans avoir laissé de trace, me viennent à la mémoire au moment où notre pays semble avoir épuisé la liste des humiliations et des décadences. On se demande où sont allés, ces gloires, ces triomphes, ces succès, cette richesse, cet amour de l'honneur et de l'intégrité de la France ; on se demande comment un passé si grand a pu engendrer un présent si mesquin.

Le Présent : c'est la Tunisie exploitée, la Chine à peine conquise ; les combats inutiles, les finances gaspillées, les procès Waldeck Rousseau, André-Demangeat, Cazot et Alais-Rhône !

Où sont-ils, Vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

La neige d'antan !... c'est Charlemagne et son empire ; Louis VI et l'affranchissement des communes ; Louis IX et ses croisades ; Louis XI et le Poitou conquis ; Jeanne d'Arc et Orléans ; François I^{er} et sa chevalerie ; Henri IV et la Navarre ; Louis XIV et ses conquêtes.

La neige d'antan !... c'est Sully ; Richelieu ; Mazarin ; Mathieu Molé ; Colbert ; Turgot ; Casimir Perrier ; on pouvait les appeler ministres ceux-là !

La neige d'antan !... c'est Poitiers, Azincourt, Bouvines, Arcole, Iena, Austerlitz, Alger, la Smala, Constantine, combats utiles autant que glorieux !

Neiges d'antan que tout cela !

Je sais bien que pour la nature la Providence a donné une mission à ces légers flocons qui viennent à certaines heures parer la terre de

leur éclatante blancheur. Le printemps en faisant éclore nos fleurs, grandir nos moissons, fleurir nos forêts, ne fait que ranimer les germes que la neige avait conservés à l'abri des frimas sous son épais manteau d'hermine.

Mais pour nous la neige maintenant a beau tomber ; le printemps a beau revenir, notre sol politique épuisé ne produit plus rien, et les chauds rayons du soleil ne font refluer que les mêmes inepties, les mêmes bêtises, les mêmes incapacités.

Neige d'antan ! ah, tombez de nouveau, tenez à l'abri de cette saison nos triomphes, nos richesses d'autrefois, et qu'au printemps prochain nous puissions voir revenir avec les fleurs tout ce qui faisait aimer notre doux pays de France.

J. DUCHATEL.

LA POUDRE DE PERLIMPIMPIN

Sauf le pillage des finances publiques rien ne va plus dans notre belle France. La terre semble devenue stérile et quand par hasard elle donne un produit, le prix en est tellement avili que l'agriculteur ne trouve plus dans ses durs travaux la satisfaction de ses besoins. L'industrie chôme et l'ouvrier se sent talonné par le spectre noir de la misère ; et quand du sein de tant de maux partent des cris de détresse, que répondent les habiles, ces grands hommes d'état qui ont tant promis de conduire nos affaires à bien ? « Patience, — patience, nous allons dérouiller le Sénat et rendre à la Chambre atomique une force nouvelle en lui infusant le scrutin de liste. » Paysan, ouvriers, comment ne voyez-vous pas que ces impuissants, ces charlatans se moquent de vous, que tout ce là c'est de la poudre de perlimpimpin !

OZON.

Notre Hôtel de Ville sous la Révolution

LA BONNE ET LA MAUVAISE CAVE

(Suite et fin)

Chaque matin et au milieu du jour, le bourgeois venait réclamer sa fournée habituelle. Le geôlier appelait par leur nom les condamnés dont la dernière heure allait sonner. On procédait à leur toilette devant tous leurs camarades ; le sol était couvert de débris de collets de chemises, de perruques et de cheveux que l'on avait coupés à chacun d'eux, opération indispensable pour faciliter le jeu du couteau triangulaire, symbole de la plus parfaite égalité !...

Après un dernier adieu à leurs compagnons de captivité, les malheureux, sous la conduite des geôliers, traversaient une dernière fois le passage qui relie les deux caves, s'engageaient dans le corridor souterrain qui longe la rue Puits-Gaillot, et débouchaient dans la cour inférieure, qui est de plain-pied avec la place de la Comédie. De la grande cour, un

greffier, placé sous l'arcade du milieu de la galerie transversale, lisait leur arrêt de mort : c'était un jugement collectif que devait suivre aussitôt une exécution en masse.

Ceux qui devaient être fusillés se dirigeaient vers les Brotteaux, entre deux haies de jacobins armés ; ceux destinés à la guillotine prenaient l'une ou l'autre rue qui conduit sur la place des Terreaux ; le trajet n'était pas long...

Le nombre des condamnations prononcées par la Commission révolutionnaire, dans les cinquante-huit séances qu'elle tint à l'Hôtel de Ville, est de 1.687. Si l'on y joint les condamnations de la Commission militaire et celle de la Commission de Justice populaire, on arrivera au chiffre total de 1.905 malheureux qui payèrent de leur vie le rôle plus ou moins actif qu'ils avaient joué à ces époques troublées qui précédèrent et suivirent le siège de Lyon.

Les documents les plus précis établissent qu'il en périt 1.070 par la fusillade et 835 par la guillotine.

La bonne cave se trouvait à l'autre extrémité de l'édifice, sous le pavillon nord-est. Du temps de l'ancien Consulat, elle contenait les vins d'extra, surtout les vins muscats, considérés comme les vins d'honneur que les échevins offraient en présent aux nobles étrangers, aux grands personnages, aux souverains de passage en la cité.

Dans cette cave, les détenus étaient relativement mieux traités que ceux de la mauvaise cave ; ils devaient être rendus à la liberté le décade suivant. Quelques-uns avaient donc à attendre neuf jours avant de voir arriver le moment désiré. Ils pouvaient recevoir la visite de leurs parents et amis ; ils pouvaient aussi faire apporter leurs repas du dehors ; ils jouaient à divers jeux. Le concierge était un assez bonhomme. Il se nommait Brigolaud.

Entre les deux caves proprement dites s'étend une pièce égale en grandeur au vestibule des pas-perdue, qui se trouve juste au-dessus. La voûte surbaissée repose sur quatre énormes colonnes trapues et sur des demi-colonnes engagées dans les murs. Elle avait aussi été destinée pour recevoir des détenus. Elle sert aujourd'hui, comme elle servait autrefois, d'entrepôt et de débarras.

La bonne cave est occupée actuellement par un corps de garde pour le service de l'Hôtel de Ville ; on y a ménagé une chambre pour l'officier commandant le poste, et une porte est ouverte sur la rue Puits-Gaillot.

La mauvaise cave était autrefois affectée à la cuisine où se préparaient les mets destinés aux repas officiels, aux dîners de gala que, dans certaines circonstances, donnaient les anciens échevins. Là, on voyait aussi une buanderie pour le linge du personnel de l'Hôtel, et plusieurs puits pour le service de la cuisine et pour celui du lessivier. Dans l'un de ces puits viennont se perdre tous les fils conducteurs des paratonnerres qui surmontent aujourd'hui l'édifice.

Depuis lors, la mauvaise cave est transfor-

mée en un logement pour l'un des nombreux employés de l'administration. Elle est desservie par un escalier particulier, du côté de la rue Lafond.

De ces caves, deux corridors obscurs se dirigent le long des rues Lafond et Puits-Gaillot jusqu'à la cour inférieure.

Jusqu'à l'époque de la restauration de l'Hôtel de Ville et de la création, dans la rue Lutzerne, des bureaux de police dits la sûreté, ces caves servirent de violon pour les ivrognes, les tapageurs nocturnes et les filles de mauvaise vie, que les Romains ou autres agents de l'autorité municipale arrêtaient dans la ville ; le lendemain, ces individus passaient au petit parquet, et ceux qui n'étaient pas relâchés étaient dirigés sur les prisons spéciales ou sur l'Antiquaille. Une voiture cellulaire, dite panier à salad, venait les prendre chaque matin à la porte de la cave.

Le baron RAVERAT.

Carte administrative et des voies de communication, dressée d'après les documents officiels, par VIVIEN DE SAINT-MARTIN. 1884. A l'échelle de 1:250 000. 4 feuilles, 15 fr. Collée sur toile, 20 fr. Librairie Hachette et C^{ie}, Paris.

Admirablement gravée par un artiste célèbre, M. Collin, revue par un de nos plus savants cartographes, la France de Vivien de Saint-Martin peut être recommandée comme étant actuellement une des meilleures, sinon la meilleure des cartes de notre pays.

Ce qui la distingue avant tout, c'est le scrupule qui a présidé au choix des noms : on n'a pas pris ces noms au hasard, ou pour flatter l'œil en les distribuant également sur la carte, tandis qu'ils sont en réalité distribués inégalement sur le pays. Tout au contraire, on s'est attaché, suivant un sévère programme, à n'y inscrire que les lieux dignes de l'être, soit par l'importance de leur population agglomérée, soit par quelque grand événement de l'histoire, soit par la présence de monuments célèbres, soit encore à cause de leur industrie ou de leur commerce. C'est probablement la première carte de France dont la nomenclature procède d'une méthode rigoureuse ; mérite, dont un regard rapide ne révèle pas l'étendue ; on ne le comprend qu'au détail, quand l'étude approfondie d'une province, d'un département, d'un bassin, a prouvé que rien d'important n'a été omis, que rien d'inutile n'a été gravé.

Autre mérite, et non des plus petits : malgré la montagne, malgré la complication des routes, des chemins de fer, malgré la multiplicité des noms, la carte est pleine de clarté, le trait dégagé, la lettre bien détachée, et l'ensemble fort agréable ; on ne s'y brûle pas les yeux, comme sur mainte carte « savante ».

Ces rares qualités assurent d'avance le succès de la France de M. Vivien de Saint-Martin ; elles la rendent indispensable à tous ceux qui ont besoin d'être exactement renseignés sur les chemins de fer, canaux, et voies de communication de notre pays, ainsi qu'à tous ceux qu'intéresse la géographie de notre pays.

Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la propagande.

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'Ecole laïque obligatoire, 2^{me} édit. 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON — 121P. GONNEN, CALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

TRIBUNE DU TRAVAIL

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau : rue Désirée, 6, au 2^e.

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure.

Pour Femmes, de 2 heures à 4 heures jeudi excepté.

ON DEMANDE

De bons courtiers à la Compagnie Singer, rue de l'Hôtel-de-Ville. 58.
Pour une ville du Midi, un bon confiseur-liquoriste, connaissant bien la distillation, et au besoin pouvant faire quelques petits voyages. 358.
Un jeune homme d'environ 30 ans, connaissant bien la culture et sachant conduire les vaches et les chevaux. 372.

DEMANDE DE PLACES

Un jeune homme de 15 ans, ayant une écriture passable, sortant de l'école de la Martinière, demande place pour le commerce ou pour le dessin. 886.

Un jeune homme de 18 ans, bonnes références, sortant d'une maison de nouveautés où il est resté 3 ans 1/2, employé à la vente, demande une place analogue. 874.

Un ménage de confiance, le mari 29 ans, cocher, valet de chambre, la femme 27 ans, cuisinière, au besoin femme de chambre, demande une place. 884.

Un jeune homme de 29 ans, bien au courant du service de valet de chambre ayant bonnes références, demande une place. 827.

Plusieurs jeunes gens de 16 à 17 ans, demandent des places pour faire courses, écritures et magasin.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION

Par LOUIS D'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET

Un beau volume de 500 pages précédé de l'Encyclopédie de S. S. au
Prix de 3 fr. 50.

On peut s'adresser dans nos bureaux pour avoir l'ouvrage.

Enregistré à Lyon,

1884.

Pour légalisation de la signature du Propriétaire-Gérant,
Pour le Maire de la ville de Lyon, l'Adjoint délégué,

SPÉCIALITÉ DE PORTRAITS TISSÉS

M^{ON} CARQUILLAT

8, rue d'Isly, 8

LYON-CROIX-ROUSSE

Les visiteurs voient fonctionner les métiers sous leurs yeux,
et peuvent se rendre compte de cette fabrication artistique.

LA MAISON DE FRANCE

Par AMÉDÉE DE CÉZENA.

Prix. 30 centimes.

Etude composée en vue de réunir sous une forme brève et concise, les renseignements indispensables à quiconque veut être fixé sur la Maison de France, son origine, sa filiation et son rôle dans l'histoire de notre pays.

En vente dans nos bureaux au prix de 30 centimes l'exemplaire,
et réduction de prix sur 10.

ŒUVRES POÉTIQUES DE G^{LE} RICHARD-MEYNIS

DRAME RELIGIEUX, PASTORALE, PIÈCES DIVERSES

A l'usage surtout des collèges et pensionnats

Brochure vendue au profit des Écoles Catholiques
de Saint-Irénée.

Dépôt au Bureau de l'ECLAIR, rue Mulet, 8

PETIT PORTE-FEUILLE LYONNAIS

Recueil & Fragments divers

CONCERNANT L'HISTOIRE DE LYON

PAR

D. MEYNIS

Commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre

Prix : 1 fr. 25. En vente dans nos Bureaux

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERTOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks,
Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises,
Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr. ; DÉPARTEMENTS, 22 fr. ; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.